

N/REF : 6/03/2024 10H53 C:024863 I:35079
V/REF : 994456
V/Email reçu le Mercredi 06/03/2024 a 10H53

CITYA AUDRAS & DELAUNOIS
Agence Grenette
2, RUE MONTORGE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : DIDEROT
16/18 RUE DIDEROT
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 20 Mars 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 16/18 RUE DIDEROT-LOGEMENT DE M OKILI-TEL:07.82.67.62.07

MOTIF : GESTIONNAIRE MME ZDRAVKOVIC-TEL:0476449865
: INTERVENIR POUR POMPAGE SUITE DDE
Donneur d'ordre : Mme A. ZDRAVKOVIC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 08/03/2024 A 13H15: LE 08/03/2024 A 14H00
DÉBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU PIED DE COLONNE SUR ENVIRON 3M
PRÉSENCE DE GRAISSE ET DE ROUILLE
TEST DU BON ÉCOULEMENT OK

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 08/03/24 a 08H35 Mme A. ZDRAVKOVIC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 10,00%	35,38
TOTAL T.T.C.En EURO	389,18

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN